Marseille : deux mineures intégralement voilées, leur mère interpellée pour “outrage, menaces et apologie du terrorisme”

15/08/2016 à 17h20

Deux mineures complètement voilées se baignent vendredi soir, plage de l’Huveaune, avenue Mendès-France, à Bonneveine (8e)., mais les forces de police leur expliquent qu’elles sont en infraction. Les deux jeunes filles sortent de l’eau et ne font pas de difficultés, mais c’est leur mère qui s’agace de la situation et va s’en prendre de façon virulente aux policiers qui interviennent.

Les forces de l’ordre tenteront de ramener le calme, mais ce sera difficile. Face à l’outrance de la situation, la mère, âgée de 38 ans, a été interpellée et conduite au poste de police. Même les CRS ont dû intervenir. La mise en cause fait l’objet d’une procédure **pour “outrage, menaces et apologie du terrorisme”. Elle a été interpellée et entendue. Elle fera finalement l’objet d’une convocation devant le tribunal correctionnel de Marseille où elle sera jugée prochainement. La loi du 11 octobre 2010, parfois appelée loi sur la burqa, interdit de “dissimuler son visage” dans l’espace public.**